E 7259

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2011-2012

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale Le 19 avril 2012 Enregistré à la Présidence du Sénat Le 19 avril 2012

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT, À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil portant nomination d'un membre finlandais et d'un suppléant finlandais du Comité des régions.

8664/12



CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 12 avril 2012 (17.04) (OR en)

8664/12

CDR 35

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre finlandais et d'un Objet:

suppléant finlandais du Comité des régions

FR

DÉCISION DU CONSEIL

du

portant nomination d'un membre finlandais et d'un suppléant finlandais du Comité des régions

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement finlandais,

considérant ce qui suit:

(1) Le 22 décembre 2009 et le 18 janvier 2010, le Conseil a adopté les décisions 2009/1014/UE et 2010/29/UE portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2010 au 25 janvier 2015¹.

- (2) Un siège de membre du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la fin du mandat de M. Folke SJÖLUND.
- (3) Un siège de suppléant du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la fin du mandat de Mme Britt LUNDBERG,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

8664/12 ous/mb 3 DRI **FR**

¹ JO L 348 du 29.12.2009, p. 22 et JO L 12 du 19.1.2010, p. 11.

Article premier

Sont nommés au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2015:

- a) en tant que membre:
 - Mme Gun-Mari LINDHOLM, Ahvenanmaan maakuntahallituksen jäsen

et

- b) en tant que suppléant:
 - M. Wille VALVE, Ahvenanmaan maakuntavaltuuston jäsen.

Article 2

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Fait à ..., le ...

Par le Conseil Le président
